



Special Fêtes

Souvenez-vous, la Fnaqpa avait lancé, en avril, un concours auprès de ses adhérents, pour trouver un nouveau nom aux Ehpad. Le 20 juin dernier, Michel Bernard, le président de la fédération, a remis à la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, Michèle Delaunay, le résultat de ce brainstorming.

Fnaqpa : la Maison des âges, nouveau nom des Ehpad ?

Derrière le nom, les missions. C'est dans cet esprit que la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) a sollicité ses 400 adhérents pour rebaptiser les Ehpad (lire MMR n° 160). « À travers ce concours de changement de nom, et au-delà du symbole, nous voulons faire réfléchir autour du rôle des Ehpad, rappelle Didier Sapy, le directeur de la Fnaqpa. Cela fait plusieurs mois que nous sommes en résistance contre cette idée que nos établissements seraient forcément des lieux de soins pour personnes âgées très dépendantes. »

80 propositions examinées

La fédération a récolté 150 propositions, dont 80 ont été examinées par le jury composé notamment de membres du conseil d'administration de la Fnaqpa et de Marie Perret, la présidente du LRI, l'association Liberté du Résident en Institution. Et il est rassurant de constater que les adhérents sont en phase avec leur tête de réseau ! Peu de « dépendance », « institution », « établissement » dans les propositions des participants au concours, qui ont « largement préféré », assure Didier Sapy, les termes de « maison », « résidence », « habitat » ou « accueil ».

Lauréat de ce concours : le Home de Préville, à Moulins-les-Metz (57), qui a proposé le nom de « maison des âges ». Un prix spécial a également été décerné à La Maison d'Annie, à Saint-Victor-sur-Loire (42), pour « son inventivité », dit la Fnaqpa, avec le nom de

« Vila » pour « Vie Individuelle dans un Lieu Adapté à l'Accompagnement ».

Une appellation testée dans les futurs débats ?

L'initiative ne pouvait que plaire à la ministre des Personnes Âgées et de l'Autonomie, Michèle Delaunay, ne serait-ce que sur la méthode : nombre d'adhérents de la fédération, dont le lauréat, ont en effet fait plancher leurs équipes, mais aussi leurs résidents, sur cette nouvelle appellation. Et sur le nom même, la « Maison des âges », « qui se lit également "maison des âgés" », a-t-elle fait remarquer,

Michèle Delaunay en a loué « la simplicité et la justesse de ce que l'on souhaite trouver comme réponse aux besoins : une maison qui accompagne l'avancée en âge »... Certes, mais encore ? Avec ce concours, la Fnaqpa a souhaité poser le débat sur la place de l'Ehpad dans le continuum de prise en charge et sur les publics que ces établissements peuvent/doivent accueillir. Et même si la ministre a, d'après la Fnaqpa, aussi émis l'idée de tester cette appellation dans les débats à venir sur son projet de loi, changer de nom sans rien changer au fond serait évidemment un peu vain.

V.L.

Ehpad « indignes » et accueils de jour, nouvelles priorités d'investissement

Les priorités de la CNSA pour son plan d'aide à l'investissement (PAI) viennent d'être publiées. Et si l'on y trouve encore quelques traces du Plan Alzheimer qui vient de s'achever, le cap est surtout mis, cette année, sur la rénovation des Ehpad aux locaux « indignes », comme le dit la CNSA, et sur les créations d'accueil de jour (si le cadre réglementaire est respecté, à savoir un seuil de 6 places pour un accueil de jour adossé à un Ehpad et 10 places pour une structure autonome), l'hébergement temporaire et les unités d'hébergement renforcé (UHR). Le financement des Pasa n'est plus prioritaire en 2013, mais leurs promoteurs peuvent tout de même bénéficier du PAI sous certaines conditions.

L'enveloppe dégagée cette année est de 75,6 millions d'euros pour le secteur personnes âgées, et le coût des opérations prises en compte doit s'établir dans la limite de 1 500 euros / m² HT en réhabilitation et 1 900 euros / m² HT en travaux neufs.

La CNSA conseille fortement aux agences régionales de santé, qui doivent lui faire remonter les demandes de subvention au 15 septembre, de mettre en cohérence les projets financés par le PAI avec leurs schémas régionaux d'investissement en santé (Sris).